

DELIBERATION N° 73-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : ENVELOPPE DE SUBVENTIONS POUR LE DISPOSITIF REGIONAL « FINANCER MON INVESTISSEMENT – COMMERCE & ARTISANAT »

Vu la délibération n° 155-24 actant le règlement et les modalités d'utilisation du dispositif « Financer mon investissement »,

Afin de dynamiser le développement économique sur son territoire, la Communauté de Communes de la Matheysine avait initialement délibéré favorablement, en date du 9 avril 2018, pour qu'une enveloppe budgétaire, révisable chaque année, soit mobilisable pour les entreprises en abondement des deux dispositifs suivants :

- Dispositif de la Région : « Aide classique – Financer mon investissement commerce et artisanat »
- Dépenses en investissement éligibles (outils de productions, travaux de second œuvre) comprises entre 10 000 et 30 000 € HT

La Région subventionne à hauteur de 20% et la CC Matheysine à hauteur de 10%.

Il est proposé de fixer l'enveloppe financière 2026 (budget annexe économie-emploi) à 15 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'enveloppe de subventions d'un montant de 15 000 € pour l'année 2026 pour le dispositif « Aide classique – Financer mon investissement commerces & artisanat » ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE